

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00531

**SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS AYANT SUBI
DES DÉGRADATIONS SUR LA PÉRIODE DU 27 JUIN AU 14 JUILLET 2023 –
SUBVENTIONS - MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de présents : 45
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 53

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231017-D20230053110

Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS AYANT SUBI DES DEGRADATIONS SUR LA PERIODE DU 27 JUIN AU 14 JUILLET 2023 – SUBVENTIONS - MODIFICATION DU REGLEMENT

Suites aux émeutes qui se sont déroulées depuis le 27 juin 2023 dans de nombreuses villes et métropoles françaises, plusieurs milliers de commerçants et artisans ont subi des dégradations et ont été contraints de cesser totalement ou partiellement leurs activités.

Aussi, dans la continuité de l'action de Saint-Etienne Métropole en soutien au développement économique local et en complément des aides présentées par l'Etat le 1^{er} juillet dernier, Saint-Etienne Métropole a mis en place une aide exceptionnelle à destination des commerçants et artisans de son territoire.

L'aide prend la forme d'une subvention en investissement représentant 50 % d'une assiette de dépenses de matériels et équipements éligibles, d'un montant maximum de 5 000 € par entreprise. Ces dépenses permettent notamment de prévenir ou de limiter les intrusions dans les locaux et de contribuer ainsi à la continuité des activités de ces entreprises.

Ce dispositif métropolitain de soutien exceptionnel et son règlement d'attribution ont été approuvés par délibération du Bureau en date du 12 juillet 2023.

31 dossiers ont été déclarés recevables par la Chambre de commerce et d'industrie et par les services de Saint-Etienne Métropole. Ils représentent un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 170 362,69 € et un montant d'aide de 71 067,39 €.

L'ensemble des aides accordées est présenté dans l'annexe ci-jointe.

Enfin, le règlement adopté lors du Bureau Métropolitain du 12 juillet 2023 prévoyait dans son article 5, une date limite de dépôt des dossiers au 27 octobre 2023.

Afin de laisser encore plus de temps aux entrepreneurs de réaliser leurs démarches auprès des divers organismes, il est proposé de fixer la date limite de dépôt des dossiers au 30 novembre 2023 et de modifier le règlement ainsi.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions d'investissements aux 31 entreprises figurant dans l'annexe ci-jointe ;**
- **approuve les conventions correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**

- approuve la modification de l'article 5 du règlement portant sur la date limite de dépôt des dossiers fixées au 30 novembre 2023 au lieu du 27 octobre 2023 ;
- les dépenses seront imputées sur le budget principal au compte SERV/chapitre 204/AIDEC.

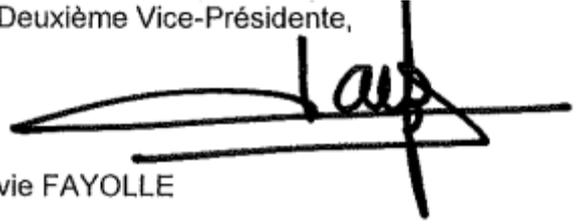
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

Annexe : Tableau des aides accordés pour rapport délibération - Bureau Métropolitain

SIRET	Raison sociale	Activité	Commune	Montant dépenses prévisionnelles HT €	Montant subvention accordé par SEM
41987404500018	Achour BRABEZ	Auto-école	SAINT-ETIENNE	521,55	260,78
66450053500029	SIMONE - Simone Lingerie	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	4 554,86	2 277,43
66450053500052	SIMONE - L'Atelier by Simone	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	647,04	323,52
43337795900013	LES JARDINS DE VINGRE	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	10 763,16	5 000,00
42172419600041	MTP OASIS	CHR	SAINT-ETIENNE	23 419,32	5 000,00
66450053500037	SIMONE - Maille d'Or	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	1 580,88	790,44
31498902100022	SIM RADIO ELECTRONIQUE	Electronique	SAINT-ETIENNE	3 414,76	1 707,38
33948264800229	ETABLISSEMENT DUNY	Bijouterie	RIVE-DE-GIER	13 934,79	5 000,00
51345335700016	VALOIS	Tabac	SAINT-ETIENNE	7 721,52	3 860,76
87913076300011	P'TIT BISTROT	CHR	SAINT-ETIENNE	2 288,62	1 144,31
81140966300028	KENBON	CHR	SAINT-ETIENNE	5 856,60	2 928,30
82009399500046	LES TERRASSES DE L IMMO	Immobilier	SAINT-ETIENNE	4 573,00	2 286,50
67204155500042	KRIEGER OPTICIENS	Optique	SAINT-ETIENNE	2 500,00	1 250,00
31622520000021	BURLY'S	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	7 269,87	3 634,94
91094858700019	JACASTE	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	3 761,76	1 880,88
88786901400019	INVIC	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	2 287,52	1 143,76
83995490600021	Groupe Conquet Finances	CHR	SAINT-ETIENNE	18 848,64	5 000,00
51521974900014	SEPTIEME MERVEILLE DU MONDE	Fleuriste	SAINT-ETIENNE	2 426,74	1 213,37
79101967200017	CF-OR	Bijouterie	SAINT-ETIENNE	1 380,00	690,00

SIRET	Raison sociale	Activité	Commune	Montant dépenses prévisionnelles HT €	Montant subvention accordé par SEM
84796224800013	FK SAINTE	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	2 340,00	1 170,00
49273205200013	E-PICERIE SAS	Epicerie	SAINT-ETIENNE	2 980,00	1 490,00
33845582700034	SAS TELISSA	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	3 995,00	1 997,50
89091761000028	SAS PIMOUSSE	CHR	SAINT-ETIENNE	5 396,67	2 698,34
82849950900028	DRESSING CODE	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	1 251,70	625,85
49280110500015	ICI ET PAS AILLEURS	Parfumerie-Bijou	SAINT-ETIENNE	4 660,00	2 330,00
82276847900021	MATADJIA	Commerce alimentaire	SAINT-ETIENNE	2 122,00	1 061,00
91160013800018	CS PLACE DU PEUPLE	Commerce alimentaire	SAINT-ETIENNE	769,00	384,50
91382467800019	SNC BOUDIGNON BRUSCHET	Tabac	SAINT-ETIENNE	1 579,46	789,73
79101532400019	M2S COIFFURE	Coiffeur	SAINT-ETIENNE	11 262,04	5 000,00
51271229000026	CULTURE ET FOI	Librairie	SAINT-ETIENNE	6 614,50	3 307,25
39075066900025	CYCLES MORETTO	Cycles	SAINT-ETIENNE	9 641,69	4 820,85